

25 mars 2008 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les efforts en faveur des handicapés, notamment pour leur accès à l'emploi, à Tarbes le 25 mars 2008.

1. Lancement d'un « Pacte pour l'emploi » :

La situation de l'emploi des travailleurs handicapés s'améliore trop lentement. Avec un taux de chômage de 17 %, les personnes handicapées sont, encore aujourd'hui, deux fois plus touchées par le chômage que le reste de la population active et sa durée est plus longue.

Alors que nous enregistrons une amélioration de la situation sur le marché du travail, le taux de chômage des travailleurs handicapés baisse également, mais moins vite que le taux de chômage du reste de la population.

Depuis 20 ans il existe une obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés. Pourtant ces entreprises emploient moins de 3 % de travailleurs handicapés.

De nombreuses personnes handicapées sont désireuses de travailler. Il n'est plus admissible qu'elles se heurtent aux plus grandes difficultés pour accéder à une formation et à un emploi. J'ai donc demandé à Valérie Létard, à Xavier Bertrand de préparer un « Pacte pour l'emploi des personnes handicapées ».

Voici les objectifs de ce Pacte :

- Mettre en place un dispositif plus performant d'accompagnement vers l'emploi des personnes handicapées £
- Améliorer le niveau de qualification des personnes handicapées : aujourd'hui, 81 % des demandeurs d'emploi handicapés ont un niveau de qualification inférieur ou égal au BEP. Il faut donc améliorer l'accès à l'école et à la formation professionnelle pour les travailleurs handicapés. Il est déjà prévu que pour y arriver des plans régionaux d'accès à la formation professionnelle des personnes handicapées soient conclus avec les conseils régionaux £
- Aider les PME à recruter par des services qui permettent de rapprocher facilement les offres et les demandes d'emploi concernant des travailleurs handicapés £
- Créer de passerelles entre le milieu de travail « adapté » et le milieu de travail « ordinaire », car il faut aider chacun à trouver la place qui lui convient.

J'ai voulu que les administrations soient exemplaires. Pour y arriver il a été demandé à chaque ministère d'établir un plan pluriannuel d'actions pour faciliter le recrutement des personnes handicapées avec des objectifs chiffrés et ambitieux d'augmentation du nombre de travailleurs handicapés.

2. La Conférence nationale du handicap.

Le « Pacte pour l'emploi des personnes handicapées » sera lancé lors de la Conférence nationale du handicap qui sera réunie le 10 juin prochain.

Je présiderai cette conférence car le sujet du handicap est une priorité politique. L'impulsion doit donc être donnée au plus haut niveau de l'Etat.

Ce grand rendez-vous sera l'occasion de montrer que le handicap est une politique prioritaire. Sa préparation est faite avec tous les intervenants du secteur du handicap et notamment avec les associations représentant les personnes handicapées et leurs familles. Tous sont réunis sein d'un « comité de suivi de la réforme de la politique du handicap ».

